

## Présentation du contre-projet à l'initiative

## «Pour une Cour des comptes»

17 janvier 2020 Château de Neuchâtel, salle de la chapelle



### Introduction

- Initiative constitutionnelle populaire pour la mise en place d'une Cour des Comptes déposé en octobre 2017.
- Conseil d'État partage certaines aspirations des initiant-e-s mais propose un mode opératoire différent à travers un contre-projet.



#### Les attentes des initiant-e-s

- Nouvelle structure étatique / pouvoir indépendant avec pour objectifs de :
  - Contrôler l'activité de l'administration cantonale ;
  - Contrôler les activités des communes ;
  - Contrôler les activités des entités de droit public et des organismes privés subventionnés;
  - Évaluer les politiques publiques.
- Administration propre et budget de fonctionnement avec des juges élu-e-s.
- Modèle inspiré des cantons de Genève et Vaud, seuls cantons dotés d'une Cour des Comptes en Suisse.
- Recherche de plus de transparence, de meilleure maîtrise et plus de contrôle des activités étatiques.



## Position du Conseil d'État

- Limites du modèle proposé :
  - Ancrage constitutionnel peu clair ;
  - Missions redondantes et conflits de compétences avec ce qui existe (commissions de gestion et financière, préposé à la protection des données et à la transparence, contrôle cantonal des finances);
  - Ne tient pas compte du travail déjà réalisé en la matière ;
  - Structure coûteuse.
- Proposition d'un contre-projet qui :
  - ☑ Répond aux préoccupations des initiant-e-s.
  - ☑ Propose un mode opératoire plus adapté.
  - ☑ Respecte l'équilibre des pouvoirs et des institutions.
  - ☑ Assure l'indépendance des organes de contrôle.



## Gestion des partenaires

- Gestion des partenaires et des subventions
   → priorité du Conseil d'État depuis 2015.
- Lancement du projet PartenariatsNE, dans le cadre de la réforme de l'État.
  - Harmonise et clarifie la gestion des partenariats de l'État;
  - Améliore la relation entre l'État et le partenaire;
  - Instaure plus de transparence dans les flux financiers et permet un gain en efficacité pour un meilleur suivi des activités étatiques déléguées et des subventions versées aux partenaires;

Développe des outils opérationnels.



## D'un point de vue opérationnel

- Inventaire des partenariats :
  - Mis à jour annuellement depuis 2015 ;
  - Permet de recenser environ 500 partenaires ;
  - Permet une vue d'ensemble des activités confiées ;
  - Donne un suivi financier d'un point de vue cantonal avec différents angles d'approche. (Environ 700 m° CHF).
- Canevas du contrat de prestations :
  - Grande latitude pour l'adapter à la réalité du terrain ;
  - Permet une relation équitable entre l'État et son partenaire.



#### Renforcement de la Loi sur les subventions

Volonté des initiant-e-s et du Conseil d'État	Proposition	Déroulement opérationnel
Maîtrise renforcée	Améliorer la formalisation des obligations respectives des partenaires	<ol> <li>Généraliser l'utilisation du contrat de prestations</li> <li>Supprimer, sauf exceptions, la garantie de déficit</li> </ol>
Contrôle renforcé	Définir un concept de surveillance adapté aux circonstances	Mettre en place l'audit périodique de l'utilisation des fonds
Transparence renforcée	Améliorer la transparence	Publication de la liste des subventions versées (significatives et répétitives)

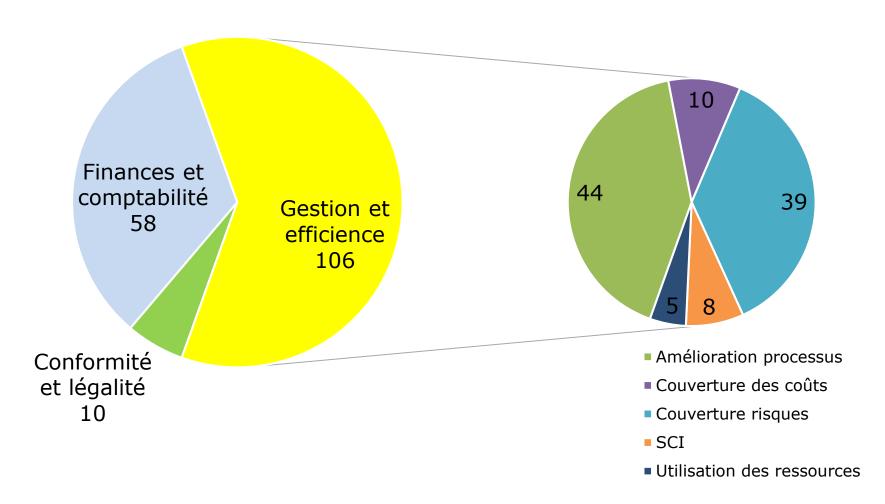


# PRÉSENTATION DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Conférence de presse du 17 janvier 2020



#### 2019: 52 rapports et 174 observations





#### Sur le plan de <u>l'indépendance</u> :

- Activité régie seulement par la Loi sur le contrôle des finances
- Organe de surveillance financière, légalement indépendant et autonome
- Indépendance hiérarchique du Conseil d'État et des départements
- Pouvoir d'investigation illimité et possibilité d'intervenir en tout temps. Impossibilité d'invoquer le secret de fonction
- Élaboration de son programme d'audit sans en référer à quiconque et sans le communiquer
- Publication indépendante de son rapport annuel de gestion et distribution autonome de son rapport d'activité annuel



#### Sur le plan des **missions**:

- 1. Audit externe (type fiduciaire)
- Audit annuel des comptes de l'Etat
- Audits annuels des comptes d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées

#### 2. Audit interne

Contrôle de la gestion des unités administratives de l'administration cantonale

#### 3. Autres missions

Missions confiées par la Confédération (p.ex. LIFD) Mandats spéciaux

Audits ponctuels auprès d'entités subventionnées par l'Etat Participation à des groupes de travail Conseils et renseignements



#### Sur le plan des **objectifs de contrôle** :

#### Missions du CCFI (loi sur les finances)

#### **Principes comptables:**

Produit brut

Comptabilité d'exercice

Continuité

**Importance** 

Clarté

Fiabilité

Comparabilité

Permanence des méthodes

Principes de gestion:

#### Légalité

Équilibre budgétaire durable

**Emploi économe des fonds** 

Urgence

Rentabilité

Causalité

Prise en compte des avantages

Non-affectation des impôts

Gestion axée sur les résultats

#### Missions de la Cour des comptes



Régularité comptable





Légalité

Emploi économe des fonds publics



#### Sur le plan des **compétences**:

- Personnel qualifié tant en audit externe qu'en audit interne
- Agrément fédéral d'expert-réviseur délivré par l'Autorité de surveillance de la révision (comme les fiduciaires)
- Application des normes d'audit interne et externes des fiduciaires, des Contrôles des finances et des Cours des comptes
- Audit par une fiduciaire tous les 4 ans (comptes et qualité des prestations)



#### Sur le plan de la **transparence** :

- Rapports d'audit, techniques et détaillés pas publics. Publication des rapports du CCFI =>
  - Simplification, vulgarisation -> Perte d'utilité pour les destinataires primaires
  - > Détérioration de la relation ouverte entre auditeurs/audités
  - > Renforcement du contrôle de qualité
  - => Augmentation des coûts, des délais et baisse de la valeur ajoutée
- Liste des audits effectués publiée mensuellement sur le site internet du CCFI
- Rapport d'activité annuel distribué au Conseil d'Etat, à la chancelière d'Etat, à la commission de gestion et à la commission des finances du Grand Conseil. Rapport annuel de gestion public et disponible sur le site internet du CCFI



#### Problématiques « métier » soulevées par l'initiative

- **1. Pertes de synergies** entre le contrôle des comptes de l'Etat et les autres activités du CCFI :
- Activité d'audit interne permettant un audit des comptes annuels efficient
- Audit des comptes annuels favorisant une vision transversale et globale qui nourrit les analyses de risques pour les audits internes



augmentation des coûts et baisse de la qualité

2. Problématiques de gestion du personnel (recrutement, maintien du niveau de qualité, démotivation)



## Renforcement de la Loi sur le Contrôle cantonal des finances

Volonté du Conseil d'État	Proposition	Déroulement opérationnel
Renforcement de l'indépendance du CCFI	Création d'un comité d'audit pour plus d'autonomie	<ol> <li>Chargé des relations avec le CCFI</li> <li>Choisi l'organe de révision</li> <li>Chef du CCFI engage le budget et nomme ses collaborateur-trice-s</li> </ol>
Évolution et précision des missions du CCFI	Renforcer la surveillance financière des entités subventionnées	Contrôle périodique de gestion des établissements de droit public
Amélioration de la transparence	Rapport d'activités public	<ol> <li>Distribution au comité d'audit</li> <li>Sur demande pour les commissions et sous-commissions des finances et de gestion.</li> </ol>



## Synthèse et conclusion

## Conseil d'État propose le refus de l'initiative, car :

- Ancrage constitutionnel peu clair ;
- Missions redondantes et conflits de compétences (CCFI, COGES, COFI, PPDT);
- Soulève des problèmes mais ne les règle pas ;
- Risque réel d'affaiblissement du CCFI et des institutions ;
- Perte des synergies et de la connaissance du terrain ;
- Risques d'instrumentalisation politique (juges élus);
- Coûts élevés.



## Synthèse et conclusion

- Le gouvernement partage toutefois certaines aspirations portées par les initiant-e-s.
- Il propose un contre-projet indirect avec un renforcement de la Loi sur les subventions et la Loi sur le contrôle des finances qui :
  - ☑ Permet la poursuite des efforts déjà entrepris par le Grand Conseil, le Conseil d'État et l'administration cantonale.
  - ☑ Permet d'apporter une réponse plus satisfaisantes, moins onéreuses et moins problématiques.



## Synthèse et conclusion

- Lancement d'une phase de consultation externe sur le contre-projet jusqu'au 6 mars.
- À moyen terme :
  - refonte de la loi sur les subventions en une nouvelle loi plus globale sur les subventions et partenariats;
  - révision de la loi sur les communes.